

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 14 septembre à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE AOÛT 2026
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 10 septembre 2026
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Droit de passage du Club Quad Sherbrooke Ascot Corner pour la saison 2026-2027
 - 7.2 Droit de passage du Club de motoneige Harfang de l'Estrie pour la saison 2026-2027
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Offre de services pour le logiciel de gestion des actifs - WSP
 - 8.2 Mise à jour du système de clés - Immeubles municipaux
 - 8.3 Modification de la résolution numéro 2026-03-082
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 9.1 Autorisation de signature de l'entente de partage de données d'occurrences des espèces envahissantes floristiques
 - 9.2 Protection de la source d'eau potable de Windsor
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Aucun
11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION
 - 11.1 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 644 sur l'accès et l'utilisation du parc situé à l'ancien camp St-Pat's
 - 11.2 Offre de services - Élaboration d'un plan directeur - Ancien camp St-Pat's
 - 11.3 Nomination des membres du comité de négociation de l'entente tripartite
12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE
 - 12.1 Fonds structurant (volet municipal)

13. VARIA

13.1 Appui à la demande de financement de la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) dans le cadre du Programme EPRTNT 25-27, pour la construction d'un pavillon multifonctionnel sur le site de l'ancien camp St-Pat's

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 14 septembre à 19h00. Sont présents le maire Etienne-Alexis Boucher, les conseillères et conseillers le maire Etienne-Alexis Boucher, Mélissa Théberge, Denis Pagé, Michael Scott, Jean-Marc Boyer, Rémi Marquis, Yannick Bédard et assiste également à la séance la directrice générale et greffière-trésorière Me Lydia Laquerre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Etienne-Alexis Boucher et Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19h03.

Résolution
2026-09-186

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

L'ajout d'un point à Varia :

- Appui à la demande de financement de la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) dans le cadre du Programme EPRTNT 25-27, pour la construction d'un pavillon multifonctionnel sur le site de l'ancien camp St-Pat's

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution
2026-09-187

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE AOÛT 2026

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 et de la séance extraordinaire du 24 août 2026 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens sont présents. Aucune question n'est posée.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 11 août et le 13 septembre 2026. La correspondance et ledit rapport

peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2026-09-188

6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 10 septembre 2026

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 10 septembre 2026 au montant de 474 583,22 \$;

D'autoriser les paiements à émettre au montant de 350 529,04 \$;

ET D'accepter les paiements déjà émis au montant de 124 054,18 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution
2026-09-189

7.1 Droit de passage du Club Quad Sherbrooke Ascot Corner pour la saison 2026-2027

ATTENDU la demande du Club Quad Sherbrooke Ascot Corner de permettre les traverses sur divers chemins et intersections municipaux.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

D'autoriser le Club Quad Sherbrooke Ascot Corner à traverser les chemins et intersections municipaux, conformément à la demande déposée en septembre 2026, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution
2026-09-190

7.2 Droit de passage du Club de motoneige Harfang de l'Estrie pour la saison 2026-2027

ATTENDU la demande du Club de motoneige Harfang de l'Estrie, à l'effet de permettre les traverses sur divers chemins et intersections municipaux.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

D'autoriser le Club de motoneige Harfang de l'Estrie à traverser les chemins et intersections municipaux, conformément à la demande déposée le 6 août 2026, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2026-09-191

8.1 Offre de services pour le logiciel de gestion des actifs - WSP

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke utilise un logiciel de gestion des actifs pour assurer une planification rigoureuse, conforme aux exigences gouvernementales et aux meilleures pratiques en gestion municipale;

ATTENDU QUE la firme WSP a déposé une offre de services visant l'ajout du module "Ponts" au logiciel de gestion des actifs de la municipalité, incluant le développement, la programmation et l'intégration des données.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'accepter l'offre de services de WSP pour l'ajout du module "Ponts" au logiciel de gestion des actifs de la Municipalité de Stoke, incluant le développement, la programmation et l'intégration des données;

D'autoriser le directeur des services techniques à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution et à procéder aux suivis administratifs nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution
2026-09-192

8.2 Mise à jour du système de clés - Immeubles municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke doit assurer la sécurité de ses bâtiments municipaux, installations et infrastructures, notamment par l'utilisation d'un système de clés à haute sécurité;

ATTENDU QUE le système de clés Medeco actuellement en place nécessite une mise à jour afin d'assurer un contrôle d'accès optimal, une meilleure gestion des clés et une réduction des risques liés aux accès non autorisés;

ATTENDU QUE la mise à niveau du système Medeco permettra une standardisation des accès, une traçabilité accrue et une amélioration de la sécurité pour l'ensemble des immeubles municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a reçu une soumission pour la mise à jour des cylindres, serrures et clés Medeco, incluant l'installation et la programmation des nouveaux mécanismes de sécurité.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'autoriser la mise à jour du système de clés Medeco pour l'ensemble des immeubles appartenant à la Municipalité de Stoke, incluant le remplacement des cylindres, la reprogrammation des clés et l'ajustement des mécanismes de sécurité;

D'accepter la soumission déposée pour la réalisation des travaux, incluant les coûts liés aux équipements Medeco, à l'installation et aux services professionnels requis, pour un montant de 8 963,33 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution
2026-09-193

8.3 Modification de la résolution numéro 2026-03-082

ATTENDU QUE des frais supplémentaires ont été engendrés avec l'installation du nouveau système à puces permettant de sécuriser les bâtiments municipaux;

ATTENDU QU'en conséquence, il est nécessaire de corriger le montant prévu à la résolution.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

DE modifier la résolution numéro 2026-03-082 de la façon suivante :

- par le remplacement du nombre 11 885 par le nombre 15 754.85.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

9.

HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résolution
2026-09-194

9.1 Autorisation de signature de l’entente de partage de données d’occurrences des espèces envahissantes floristiques

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a transmis au Conseil régional de l'environnement (CRE) des données d’occurrences d’espèces exotiques envahissantes (EEE) floristiques présentes sur son territoire;

ATTENDU QUE le CRE, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) souhaitent recueillir et partager ces données afin d’obtenir un meilleur portrait de la répartition des espèces envahissantes floristiques au Québec» et ainsi orienter les actions à entreprendre pour lutter contre ces espèces ;

ATTENDU QUE les données transmises pourraient être utilisées pour réaliser des cartes de répartition et des portraits ainsi que pour la diffusion publique des données d’observations d’EEE floristiques ;

ATTENDU QUE le CRE a indiqué que la Municipalité doit fournir une lettre d’entente de partage de données afin d’autoriser formellement l’utilisation des informations transmises.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D’autoriser la direction générale à signer l’entente de partage de données sur les espèces exotiques envahissantes floristiques, conformément au formulaire transmis par le Conseil régional de l'environnement;

D’autoriser le partage complet des données d’occurrences d’espèces envahissantes floristiques.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ATTENDU QUE la Ville de Windsor a confié à Groupe Conseil UDA inc. (Akifer) le mandat de rédiger son Plan de protection de la source d’eau potable;

ATTENDU QUE la réalisation de ce mandat requiert l’obtention de données numériques de cartographie détenues par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU la résolution 2026-08-184 du conseil municipal de la Ville de Windsor demandant aux conseils municipaux de Val-Joli, Saint-Claude et Stoke d’adopter une résolution autorisant ledit transfert de données numériques de cartographie.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'autoriser la MRC du Val-Saint-François à transmettre à Groupe Conseil UDA inc. (Akifer) les données numériques de cartographie détenues par elle et nécessaires pour la réalisation du mandat susmentionné, sous réserve de la signature d’une entente de confidentialité tripartite entre la MRC, la Ville de Windsor et Akifer ou de toute autre entente de confidentialité qui serait requise par la MRC;

Que seules les données nécessaires à la réalisation du mandat soient transmises;

D'autoriser le maire et la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

11.1 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 644 sur l'accès et l'utilisation du parc de l'ancien camp St-Pat's

Avis de motion est donné par la conseillère Mélissa Théberge à l’effet qu’il sera présenté pour adoption, lors d’une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 644 sur l'accès et l'utilisation du parc de l'ancien camp St-Pat's*.

Ce projet de règlement a pour objet de prévoir les modalités d'accès public au lac Stoke et au parc situé sur le site de l'ancien camp St-Pat's, de même que l'utilisation par ses usagers.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d’alléger la procédure d’adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite se doter d'un plan directeur pour le parc de l'ancien camp St-Pat's, afin d'assurer une vision cohérente, structurée et durable du développement, de la conservation et de la mise en valeur de ses milieux naturels;

ATTENDU QUE M. Dany Bouchard possède l'expertise requise pour accompagner la Municipalité et ses partenaires dans l'élaboration d'un tel plan directeur, incluant la consultation, l'analyse territoriale, la planification stratégique et la rédaction du document final;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge essentiel de procéder à l'élaboration du Plan directeur du parc de l'ancien camp St-Pat's afin de soutenir la prise de décision, la gestion des milieux naturels et la planification des investissements futurs.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'octroyer un mandat à M. Dany Bouchard pour l'élaboration du plan directeur du parc de l'ancien camp St-Pat's, pour un montant total de 25 025 \$ excluant les taxes applicables;

D'autoriser la direction générale ou la direction générale adjointe à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution et à assurer les suivis administratifs nécessaires;

D'imputer la dépense au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution
2026-09-197

11.3 Nomination des membres du comité de négociation de l'entente tripartite

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke participe à une entente tripartite avec Nature-Canton-de-l'Est et la Corporation de développement socio-économique de Stoke pour la gestion et le financement des activités du parc situé à l'ancien camp St-Pats;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité de négociation est nécessaire afin d'assurer une coordination efficace, une représentation adéquate des intérêts municipaux et une progression harmonieuse des discussions;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite désigner officiellement les élus et les membres du personnel administratif qui représenteront la Municipalité de Stoke au sein de ce comité.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

DE nommer les élus et les fonctionnaires municipaux suivants à titre de représentants de la Municipalité de Stoke au comité de négociation de l'entente tripartite :

Étienne-Alexis Boucher, maire;

Rémi Marquis, conseiller;

Mélissa Théberge, conseillère;

Me Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière;

France Raby, directrice générale adjointe;

Yves Gagnon, directeur des services techniques;

Que ces représentants soient autorisés à participer aux rencontres, à analyser les propositions, à formuler les recommandations nécessaires et à négocier au nom de la Municipalité de Stoke dans le cadre de l'élaboration de l'entente tripartite.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution
2026-09-198

12.1 Fonds structurant (volet municipal)

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite soutenir le développement socio-économique, communautaire et coopératif sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité identifie un besoin de ressource mutualisée afin d'appuyer la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE), dans sa mission d'accompagnement des organismes reconnus pour leurs besoins opérationnels, notamment et non limitativement dans la recherche de subventions;

ATTENDU QUE cette ressource mutualisée permettra notamment :

- la coordination et le suivi des projets portés par les organismes;
- la recherche de financement, incluant la rédaction des demandes d'aide financière;
- l'accompagnement administratif nécessaire à la réalisation et à la conformité des projets;

ATTENDU QUE le Fonds structurant - volet municipal de la MRC du Val-Saint-François permet de soutenir des initiatives contribuant au développement local et à la vitalité du milieu;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière d'un montant de 27 000 \$ pour financer cette ressource mutualisée.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

QUE la Municipalité de Stoke dépose une demande d'aide financière de 27 000 \$ au Fonds structurant - volet municipal de la MRC du Val-Saint-François;

QUE la somme demandée serve exclusivement au financement d'une ressource mutualisée, dédiée aux organismes reconnus de la Municipalité, afin d'assurer :

- la gestion, la coordination et le suivi de leurs projets;
- la recherche, la rédaction et la préparation de demandes de financement;
- l'accompagnement administratif requis pour la réalisation des initiatives.

QU'une procédure soit élaborée afin d'exiger une juste et équitable répartition des heures de travail de cette nouvelle ressource, en fonction des besoins de chacun des organismes;

QUE la direction générale ou la direction générale adjointe soit autorisée à compléter et transmettre la demande, ainsi qu'à fournir toute documentation nécessaire à la MRC du Val-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

13. VARIA

Résolution
2026-09-199

- 13.1 Appui à la demande de financement de la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) dans le cadre du Programme EPRTNT 25-27, pour la construction d'un pavillon multifonctionnel sur le site de l'ancien camp St-Pat's

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite favoriser le développement récréotouristique de son territoire par la mise en valeur du site de l'ancien Camp St-Pat's;

ATTENDU QUE la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) agit à titre de propriétaire d'une partie du site et de promoteur dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la CDSE souhaite déposer une demande d'aide financière de 50 000 \$ auprès de Tourisme Cantons-de-l'Est, dans le cadre de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) 2025-2027, volet Attrait, activités et équipements;

ATTENDU QUE cette demande vise la construction d'un pavillon multifonctionnel au futur Parc nature du lac Stoke, un équipement structurant qui permettra d'accueillir des activités communautaires, éducatives et touristiques et de bonifier l'offre d'attrait de la région;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit en cohérence avec les orientations de la Municipalité de Stoke.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Thériault

QUE le conseil municipal de Stoke appuie la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) dans sa demande d'aide financière de 50 000 \$ présentée à Tourisme Cantons-de-l'Est dans le cadre du programme EPRTNT 25-27, volet Attrait, activités et équipements, pour la construction d'un pavillon multifonctionnel au futur Parc nature du lac Stoke;

QUE la Municipalité de Stoke reconnaît l'importance de ce projet pour le développement récréotouristique et communautaire de son territoire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) à l'appui de sa demande de financement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens sont présents. Aucune question n'est posée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Rémi Marquis propose de lever la séance à 19h44.

Etienne-Alexis Boucher
Maire

Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Etienne-Alexis Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Etienne-Alexis Boucher
Maire